

CENTRE

Axe 3 : Ressources humaines et conseil aux agents

Module n°8 : 2F - CONSEIL A LA REPRISE ET A LA CREATION D'ENTREPRISE

Contexte

Avoir suivi le module 1A " Le Conseil en Evolution Professionnelle - module de base "

Objectifs

Appréhender les principes et modalités de reprise ou de création d'entreprise

Identifier les différentes démarches à entreprendre et élaborer son business plan Identifier les différents acteurs, connaître et mobiliser les réseaux professionnels Repérer les différents dispositifs de financement

Renseignements complémentaires

Prérequis : Avoir suivi le tronc commun obligatoire de 4 jours

Financement : ANFH pour les adhérents au plan de formation

Programme

Appréhender les principes et les modalités de reprise ou de création d'entreprise Les différentes étapes du business plan, il s'agit d'un document détaillant les points clé du projet de création d'entreprise, pour cela l'agent doit :

- Choisir le statut juridique de sa future entreprise (SARL, SA, EI...),
- Choisir le régime fiscal, impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu, micro-entreprise ou régime réel...
- Effectuer les déclarations et immatriculations auprès des différents répertoires ou registres (le répertoire SIREN, le SIRET, un code APE, le registre du commerce et des sociétés, le répertoire des métiers, le registre spécial des agents commerciaux...),
- Domicilier son entreprise correspond à son adresse administrative (siège social),
- Choisir le nom de son entreprise, la dénomination sociale identifie l'entreprise (vérifier que ce nom ne soit pas déjà utilisé auprès de l'Institut national de la propriété industrielle),
- Assurer son entreprise, certaines assurances sont obligatoires, les locaux, les véhicules... Prévoir une responsabilité civile et professionnelle,

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AXI6p0JRggT3vWDLrQOu>

- Adhérer à une caisse de retraite des salariés obligatoire même si on n'a pas de salarié,
- Ouvrir un compte bancaire dédié à l'entreprise (obligatoire pour les sociétés et pour les entrepreneurs individuels sous le régime micro-social...). Le business plan est un outil incontournable pour structurer son projet et convaincre banquiers et financeurs.

→ Encourager les agents à aller sur des sites dédiés à la création d'entreprise

Public

Tout agent identifié pour réaliser un accompagnement personnalisé aux demandeurs

Exercice

2022

Code de formation

A180

Nature

AFR

Organisé par

SYNERGIES

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences